UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'ingénierie

GE3C - 1
3e cycle

Formation du comité consultatif

Section à compléter par le Comité des études supérieures (CES)

Le CES3 de la Faculté d'ingénierie désigne, pour l'étudiante ou de l'étudiant :

Nom : _____ Prénom : _____ NI : _____

Programme d'études : D.Sc.A.

Faculté ou école / Département : Faculté d'ingénierie,

Titre de la thèse : _____

Le comité consultatif est composé de la directrice ou du directeur de thèse (et, s'il y a lieu, de la codirectrice ou du codirecteur, qui n'a pas voix délibérative) et de deux autres membres, dont au moins un est membre du corps professoral de la Faculté d'ingénierie. Des deux autres membres, un doit provenir d'un département autre que celui de la directrice ou du directeur de thèse. L'un des deux membres, qui ne dirige pas les travaux de l'étudiante ou de l'étudiant, préside le comité. La présidente ou le président a voix délibérative seulement lorsqu'il y a égalité des votes.

Directrice ou directeur de thèse	Diplôme(s) et/ou fonctions
Codirectrice ou codirecteur de thèse	Diplôme(s) et/ou fonctions
Autre membre 1	Diplôme(s) et/ou fonctions
Autre membre 2	Diplôme(s) et/ou fonctions

Section à compléter par le Comité des études supérieures (CES)

Le CES de la Faculté d'ingénierie autorise la formation du comité consultatif.

Nancy Black		
Présidente ou président du CES	Signature	Date

Distribution : Faculté, Registrariat, FESR, Président(e) du CES, Direction (codirection) de thèse; Étudiant(e).